



Demarches et frais pour engagement de caution

Par **catrain**, le **30/07/2009** à **20:59**

Bonjour, rnbonjour, rn rn j'ai signé seule un bail pour un appartement, j'y vivais avec mon compagnon, il n'est pas stipulé qu'il vivait avec moi mais il m'aidait à payer loyers et factures (j'étais étudiante). en avril 2009 mon compagnon a décidé de quitter l'appartement et par conséquent de ne plus m'aider à payer. je n'avais plus assez d'argent pour tout payer. j'ai donc donné mon préavis de trois mois. j'ai à ce jour trois mois de loyers impayés (mon ex compagnon s'était porté garant en signant l'engagement de caution. je voulais faire marcher cet engagement mais mon propriétaire m'a dit que les frais de justice seraient à ma charge. ne pouvant payer les frais mon propriétaire m'a proposé un arrangement à l'amiable sur papier stipulant que je lui rembourserai à hauteur de 100€ par mois. rnavais-je vraiment à payer tout les frais de justice pour faire marcher l'engagement de caution? rnje peine à trouver du travail et vais bientôt ne plus avoir d'argent pour les 100€ mensuels, mon propriétaire va se retourner contre moi. rn rn merci d'avance.